



**PRÉFET
DE L'ESSONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS DE MISE EN CONSULTATION

DEMANDE D'ENREGISTREMENT POUR UNE INSTALLATION CLASSÉE
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
LOCALISÉE A DOURDAN (91 410)

Société LOGISTIC SERVICES

Projet : Exploitation d'un entrepôt de stockage de marchandises diverses de matières combustibles, à l'exclusion de produits dangereux (rubrique n° 1510-2b de la nomenclature des ICPE), situé ZA Vaubesnard - 7, chemin de Vaubesnard à DOURDAN (91 410).

Consultation du public du vendredi 15 avril 2022 au lundi 16 mai 2022 inclus
(arrêté 2022.PREF/DCPPAT/BUPPE/ 053 du 24 mars 2022)

Le dossier de demande d'enregistrement est consultable à la direction de l'urbanisme de l'Hôtel de ville de la mairie de DOURDAN :

- lundi, mercredi et vendredi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30
- mardi et jeudi : de 14h00 à 17h30

En outre, le dossier de demande d'enregistrement pourra être consulté sur le site internet des services de l'Etat de l'Essonne (**www.essonne.gouv.fr** – Rubrique **Publications/Enquêtes publiques/Installations classées pour la protection de l'environnement/DOURDAN/Sté LOGISTIC SERVICES**).

Dépôt des observations du public pendant la période de consultation :

- sur le registre déposé au service urbanisme de la mairie de DOURDAN,

- par lettre envoyée avant la fin du délai de consultation à :

M. le Préfet de l'Essonne
DCPPAT/BUPPE/VB
TSA 51101
91 010 ÉVRY-COURCOURONNES CEDEX

- par message électronique envoyé jusqu'au 16 mai 2022 à :

pref-icpe-enregistrement@essonne.gouv.fr

Décision :

La décision d'enregistrement, le cas échéant assortie de prescriptions particulières complétant ou renforçant les prescriptions générales applicables à l'installation, ou la décision de refus, est prononcée par arrêté du préfet, après avis des conseils municipaux intéressés.